

RAPPORT DE
VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE
(Conforme aux articles R4323-22 à R4323-28 du Code du Travail et à l'arrêté du 1^{er} mars 2004)

■ ■ ■ **RAPPORT N° VGP-TM-GE-020725-004** ■ ■ ■

VERIFICATION D'UN GERBEUR

N° PARC : 25620

DATE DE VERIFICATION : 2 juillet 2025
PERIODICITE : 06 mois
INTERVENANT CMS : Thomas MOREAU
OPERATEUR : Pierre VINCENT
PROCHAINE VERIFICATION : 2 janvier 2026

1) IDENTIFICATION ET PARTICULARITES DE L'ENGIN

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE
UTILISATRICE DE LA MACHINE

IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE
DE LA MACHINE
(si différent de l'utilisateur)

ACCES INDUSTRIE
13 RUE DE LA SUBLAINERIE
ZA LA CHATAIGNERAIE
37510 BALLAN MIRE

IDENTIFICATION DE LA MACHINE

TYPE D'ENGIN : GERBEUR

CE NF

EQUIPEMENT INTERCHANGEABLE :

CE NF

MARQUE : HANGCHA

MODELE : CDD10

TYPE :

N° DE SERIE : 17 AH02564

DATE DE MISE EN SERVICE :

ANNEE DE FABRICATION : 2019

SOURCE D'ENERGIE : ELECTRIQUE

COMPTEUR D'HEURES : H

CHARGE MAXIMALE D'UTILISATION (C.M.U.) : 1000 KGS

HAUTEUR D'ELEVATION : 2.00 M

PORTEE MAXIMALE :

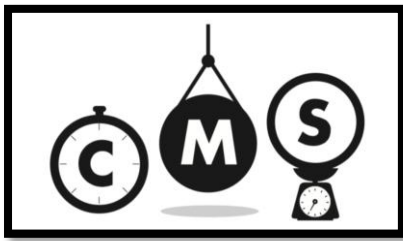
DEPORT MAXIMAL :

DEVERS :

PORTEUR :

IMMATRICULATION :

KMS :



RAPPORT DE VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE

(Conforme aux articles R4323-22 à R4323-28 du Code du Travail et à l'arrêté du 1^{er} mars 2004)

■ ■ ■ RAPPORT N° VGP-TM-GE-020725-004 ■ ■ ■

2) RESULTAT DE LA VERIFICATION

Compte rendu des différentes étapes de la V.G.P. effectué au cours du contrôle périodique d'après les articles R.4323-22 à R 4323-28 du Code du Travail :

Charge(s) et portée(s) utilisées pour les essais :	1000 kgs
L'état de propreté permet de procéder à la vérification	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Configuration de la machine vérifiée	<input checked="" type="checkbox"/> Normal <input type="checkbox"/> Anormal
Examen d'état de conservation	<input checked="" type="checkbox"/> Normal <input type="checkbox"/> Anormal
Essai en fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/> Normal <input type="checkbox"/> Anormal

Actions correctives obligatoires avant de remettre ce matériel en fonction :

-
-
-
-
-

Remarques ne nécessitant pas d'actions correctives immédiates :

-
-
-
-

IMPORTANT

Arrêté du 1 mars 2004

A la suite d'un démontage suivi d'un remontage, après tout remplacement, réparation ou transformation importante intéressant les organes essentiels de l'appareil, une Vérification de Remise en Service devra être effectuée.

L'appareil est en règle via le Code du travail. OUI NON

Date de la vérification : 2 Juillet 2025

Prochaine vérification à faire avant le 2 janvier 2026

CONTRÔLE MANUTENTION SERVICE
23 bis, Rue Joseph Cugnot - Z.I. N° 2
37300 JOUÉ-LES-TOURS
Tél. : 02 47 63 68 79
Email : controle.cms@gmail.com
839 087 731 R.C.S. Tours

SASU au capital de 2 000.00 €
Siège Social : 23 bis rue Joseph Cugnot Z.I. N°2 37300 JOUE LES TOURS
Tél. : 02 47 63 68 79- controle.cms@gmail.com
Immatriculée au RCS de TOURS n° SIRET : 839 087 731 00015 – Code APE 7120A
N° TVA Intracommunautaire : FR06839087731